*Information à la population*

# LA COLLECTE DES BIODÉCHETS

COMPOST

L'étude sur la qualité des biodéchets collectés dans le canton de Neuchâtélé réalisée en 2023-2024 et commandée par le Réseau Biodéchets Neuchâtlois (RBN) a montré que les biodéchets des collectes communales **ne satisfont pas aux exigences de qualité** nécessaires à garantir la production de composts et digestats à faible teneur d'indésirables, en **particular de microplastiques.** Ces produits du traitement des biodéchets sont utilisés comme engrais ou amendement des sols agricoles et en impactent fortement la qualité.

Il est donc impératif de réduire la présence d'indésirables dans les composts épandus directement sur les sols et en amont dans les matériaux collectés et traités pour leur production sans quoi la benne à compost ne pourra plus être mise à disposition.

Le compostage est un geste simple et efficace qui permet de transformer les déchets organiques en un engrais naturel riche en nutriments.

En triant correctement les matières compostables, il est possible de réduire la quantité de déchets ménagers tout en contribuant à la protection de l'environnement.

Cependant, tous les déchets ne peuvent pas être déposés dans un compost.

**Il est donc important de connaître les éléments qui peuvent y être ajoutés et ceux qui doivent être écartés afin d'obtenir un compost de bonne qualité.**

LISTE DÉTAILLÉE ET CONSEILS SUR :
www.reseau-biodechets-ne.ch

looping
Looping, l'app qui facilite le tri des déchets !
*A télécharger gratuitement:*

QU'EST-CE QUI EST COMPOSTABLE OU PAS

*Vous trouverez les réponses au verso.*

La Chaux-du-Milieu, septembre 2026

# COMPOSTONS MIEUX !

## DÉCHETS AUTORISÉS

**RESTES DE CUISINE CRUS OU CUITS**
sauf poisson, viande et os



**ÉPLUCHURES, FRUITS ET LÉGUMES NON CONSOMMABLES**



**COQUILLES D'ŒUFS, MARC DE CAFÉ ET THÉ**



**FLEURS ET PLANTES FANÉES, SAPINS DE NOËL**
(sans décorations !)



**DÉCHETS VÉGÉTAUX DE JARDIN**
tailles d'arbres, de haies, branches et arbustes
(en fagots attachés avec ficelle biodégradable uniquement — longueur max. 1.2 m ø max. 30 cm / 20 kg)



**TONTES DE GAZON, HERBE, FEUILLAGES, PAILLE, FOIN...**



**LITIÈRES VÉGÉTALES**
(paille, sciure, copeaux pour petits animaux)



## DÉCHETS INTERDITS

- Restes de viande crus ou cuits, os, huiles, sachets et capsules de thé et café
- Litières minérales (sable à chat, graviers) et excréments d'animaux
- Mégots de cigarettes, cendres de bois, suie
- Copeaux de tronçonnage, bois traité
- Plantes à problèmes (rumex, chardons, néophytes)
- Vaisselle et langes biodégradables
- Papier, matières plastiques, déchets métalliques, conserves

**LA PLUPART DE CES DÉCHETS PEUVENT ÊTRE RÉCUPÉRÉS DANS D'AUTRES CONTENEURS PRÉVUS À CET EFFET.**

### *ENSEMBLE POUR UN COMPOST DE QUALITÉ !*

*La qualité et l'innocuité du compost obtenu dépendent directement de ce que vous mettez dans votre compost.*

*Merci pour votre engagement !*